

Unité :

BT

BORDEREAU D'ENVOI

DE

PROCEDURE

C.U. - PV 01570/97

N° PIÈCE  
##N° FEUILLET  
1

Date des faits : Le 07 septembre 1997

Lieux des faits : Ciel

**OBJET :**

Nature des faits: apparition d'un objet volant non identifié.

Témoins: Epoux R et F

**NUMERO****DESIGNATION DES PIECES**

1	SYNTHESE
2	Copie de la main courante, Commissariat de police à
3	Copie article du
4	Copie article du
5	Audition de M S (témoin)
6	Audition de R P (témoin)
7	Procès-verbal d'investigations à
8	Procès-verbal d'investigations B.A
9	Procès-verbal d'investigations au domicile des époux R
10	Audition de Mme C E (témoin)
11	Procès-verbal d'investigations au domicile des époux F
12	Audition de F B (témoin)
13	Audition de F J (témoin)
14	Procès-verbal d'investigations, relevé météo.
15	Procès-verbal d'investigations: théorie de la lune
16	Tracé des points d'observation sur carte au 1/50000
17	Procès-verbal d'investigations, conclusions de Mr V
18	Copie d'un article du mettant fin au mystère

1 Mrele Préfet du Département

Transmis le : / /1997

1 M Le Général Commandant la Région  
Aérienne

par

X DGGN Bureau défense opération, sec-  
tion renseignements

1 Archives

signature et cachet

Unité :

BT

DE  
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF  
SYNTHESE

C.U. - PV 01570/97

N° PIÈCE  
01N° FEUILLET  
1

Nous soussigné : gendarme S G , Enquêteur, en résidence à  
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation  
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Le vingt cinq septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à seize heures et  
cinquante huit minutes

Nous trouvant à , au bureau de notre unité,

## P R E A M B U L E

Le lundi huit septembre mil neuf cent quatre vingt dix-sept,  
de service au bureau de notre unité, nous sommes rendu destinataire d'une  
copie de main courante émanant du Commissariat de police à . (CF pièce  
n° 2). Ce fax fait état d'une apparition dans le ciel d'un objet  
volant non identifié, aperçu par deux témoins. L'apparition aurait été  
filmée par les époux R demeurant à . Conformément à la CM  
n° 32600 DEF/GEND/O.E./D.O/RENS du 08/11/1985, nous nous saisissons du  
dossier et prenons contact avec le couple R .

MESURES PRISES:

- Nous avons rendus compte des faits à notre Commandant de Compagnie à
- Nous nous sommes mis en relation avec notre Direction à bureau  
défense opérations, action renseignements.
- Monsieur V du Service d'Expertise des Phénomènes des Rentrées  
Atmosphériques à , informé, s'est mis en relation avec nous, se  
proposant de venir prendre des mesures techniques.
- Une copie du film nous a été remise par les époux R . (Copie restituée  
après exploitation).

## E X P O S E D E S F A I T S

Le dimanche 07/09/97 vers 22H00, les époux R regardent du  
balcon de leur domicile à V. , le feu d'artifice qui est tiré du plan  
d'eau de . Leur attention est attirée par un objet stationnaire  
lumineux, restant en altitude à droite du spectacle. Mr. R se saisit de sa  
caméra et filme le phénomène. Pour le couple, il n'y a aucun doute, il  
s'agit d'un OVNI.

L'O.P.J

Le même jour à la même heure, à le couple  
F. filme également l'apparition. Madame F est persuadée qu'il  
s'agit d'un OVNI.

Toujours dans le même temps, Mr. L , photographe  
professionnel observe depuis son domicile l'objet lumineux.  
Pour lui, il s'agit de la lune.

**E N Q U E T E**

La presse télévisée et écrite s'empare de l'évènement ( )  
et le ). (Cf pièces n° 3 et 4).

Le 08/09/97, les époux R sont contactés par cette même  
presse. Une copie de la vidéo est diffusée à l'antenne de le mercredi  
10/09/97 au journal télévisé

Ce sujet a pour effet de déclencher des témoignages  
spontanés plus ou moins crédibles, qui pour la plupart ne se rapportent pas  
directement au phénomène observé.

Cependant, le 13/09/97, nous nous transportons à  
afin d'y entendre Mme M S , laquelle fait état  
d'une apparition au cours de la nuit du 03/09 au 04/09/97. (CF pièce n° 5).  
Son témoignage ne permet pas d'orienter les investigations, mais notre  
entretien avec cette personne quelque peu perturbée à le mérite de la  
rassurer.

Le 12/09/97, Mr. R P est entendu. (CF pièce n° 6).  
Il nous remet une copie de son film.

Le même jour, nous visionnons la cassette. Le phénomène  
d'une très grande qualité d'image, laisse apparaître un objet circulaire,  
aplati, ne se déplaçant pas, éclairé sur sa partie droite et laissant voir  
une partie gauche assez sombre, faisant penser à une masse métallique. Cette  
qualité d'image laisse perplexe Monsieur V du SEPRA/CNES de TOULOUSE,  
lequel décide de se déplacer pour prendre des mesures trigonométriques à  
partir des différents points d'observation.

Le 12/09/97, auprès de l'aéroport Régional de L , nous  
apprenons qu'aucun aéronef non identifié n'a été détecté sur les radars. (CF  
pièce n° 7).

Le même jour, la Base Aérienne de nous donne le  
même renseignement. (CF pièce n° 8).

Le 15/09/97, nous accompagnons Monsieur V , lequel  
prend différentes mesures au domicile des époux R Ceux-ci remettent au  
scientifique l'original du film. (CF pièce n° 9).

Le même jour, Mme C demeurant en dessous du couple R  
nous relate sa vision des faits. (CF pièce n° 10).

Le 16/09/97, nous accompagnons Monsieur V , lequel  
prend différentes mesures au domicile des époux F à  
ceux-ci remettent au scientifique l'original du film. (CF pièce n° 11).

Le même jour, F B relate sa vision du phénomène (Cf pièce n° 12). Monsieur F est également entendu. (Cf pièce n° 13).

Au cours de l'après-midi, nous nous procurons un relevé des conditions météorologiques le soir d'observation. (Cf pièce n° 14).

Le 16/09/97, partant du témoignage verbal de Monsieur L et des différents renseignements techniques en notre possession, nous présentons à Monsieur V une théorie permettant peut-être d'expliquer le phénomène comme étant une apparition particulière de la lune. (Cf pièce n° 15).

A l'aide d'une carte au 1/50000ème, nous traçons des lignes à partir des points d'observation. Ces mêmes lignes convergent vers un même point que nous situons au niveau du village (Cf pièce n° 16).

Le mercredi 17/09/97, Monsieur V de retour à nous communique par téléphone ses recherches techniques, lesquelles confirment d'une façon irréfutable la théorie de l'astre lunaire. En effet, celui-ci se trouvait au point de convergence fixé sur la carte. (Cf pièce n° 17).

Le jeudi 18/09/97, le publie un article mettant fin au mystère. (Cf pièce n° 18).

**C L O T U R E**

Les investigations que nous avons entreprises en collaboration avec Monsieur V du SEPRA/CNES, ont permis d'identifier de façon irréfutable le phénomène comme étant une apparition de la lune sous des conditions exceptionnelles.

Nous transmettons directement à Madame le Préfet du Département de , la présente procédure constituée en un seul exemplaire, telle que le détail en figure au bordereau d'envoi.

Fait et clos à le 25 septembre 1997

Le gendarme G S . O.P.J

OVNI

Circonscription de :

Le 08/09/97 à 00:20:40

N° 97/031647

MAIN-COURANTE EVENEMENT

Date : 07/09/97 heure : 22h31 Opérateur : B JJ  
Origine de l'Affaire : 001/APPEL  
Nature de l'Affaire : OBJET SUSPECT  
Lieu d'Intervention :  
Requérant : RAPP Téléphone :  
Adresse Requérant :  
Indicatif Equipage :

INTERVENTION :

Type d'Événement : ZZZ/Autre Intervention  
Secteur d'Intervention : 170/Secteur  
Résumé des faits :

NOUS DIRIGEONS OU ETANT PRINONS CONTACT AVEC LE  
REQUERANT QUI NOUS DECLARE AVOIR FILME LE FEU D'ARTIFICE ET AVOIR APERCU  
UN OBJET VOLANT DANS LE CIEL .VISUALISONS L'ENREGISTREMENT, DISTINGUO  
NS NETTEMENT SUR L'IMAGE AU DESSUS DE LA CATHEDRALE UN OBJET DE FORME  
CONIQUE TOURNANT SUR LUI MEME ET EMETTANT UN FLOT LUMINEUX. POSITION STATIQ  
QUE PENDANT 30 A 40 SECONDES AVANT DE DISPARAITRE DANS LE CIEL. MENTIONNONS

INTERVENANT N° 1 :

Fait constaté à 22h05

Unité : N1 /Bde Nuit Indicatif :  
Equipage :  
BIER L D  
GPX

Avisé à : 22h31 Nbre de Fonctionnaires : 2  
Arrivée sur les lieux : 22h40 Fin d'Intervention : 23h30 Rapport : N

PERSONNE EN CAUSE N° 1 :

Nom : R Eponse :  
Prénom : P Catégorie : REQUERANT  
Date de Naissance : Lieu de Naissance :  
Nom du Père :  
Nom de la Mère :  
Adresse :  
Nationalité française (O/N) : 0

Circonscription de :

Le 08/09/97 à 00:32:39

N° 97/031852 MAIN-COURANTE EVENEMENT

Date : 07/09/97 heures : 22h40 Opérateur : BG L  
Origine de l'Affaire : 003/REQUISITION  
Nature de l'Affaire... : OBJET VOLANT  
Lieu d'Intervention... :  
Requérant : MR RAPP Téléphone :  
Adresse Requérant... :  
Indicatif Equipage... :

INTERVENTION :

Type d'Événement..... : ZZZ/Autre Intervention  
Secteur d'Intervention : /Secteur  
Résumé des faits :  
ADDITIF MC NR 31647.MENTIONNONS QUE CET OBJET EST REAPPARU QUELQUES TEMPS  
APRES SOUS LA FORME D'UNE CLOCHE TOURNANT SUR ELLE MEME AVANT DE DISPARAIT  
RE DEFINITIVEMENT.ENREGISTREMENT TENU A DISPOSITION DE NOS SERVICES PAR  
LE REQUERANT.SIC AVISEE DE MEME QUE OBJ DE NUIT.

INTERVENANT N° 1 :

Unité : N1 /Bde Nuit Indicatif :  
Equipage :  
BIER L D  
GPX NAO D  
Avisé à :22h31 Nbre de Fonctionnaires : 2  
Arrivés sur les lieux : 22h40 Fin d'Intervention : 23h30 Rapport : N

**TÉMOIGNAGE**



# Un OVNI filmé dans le ciel

*Le feu d'artifice des Fêtes de... a-t-il attiré des spectateurs extraterrestres ? C'est ce qu'on peut croire en visionnant la cassette réalisée dimanche par un couple de... Troublant.*

— Rue... depuis l'immense balcon au troisième étage de M. et Mme P... R..., la vue embrasse toute la ville de... et une large partie de la vallée de... L'endroit idéal pour assister, très confortablement, au spectacle pyroscénique marquant la clôture des Fêtes de... Dimanche soir donc, sur les coups de 22 h 00, Mme R... guette les premières gerbes multicolores tirées depuis le plan d'eau.

**Une madeleine aplatie**

Au coup d'envoi elle appelle son compagnon et remarque presque immédiatement une lueur immobile semblant se trouver à droite et en retrait de la cathédrale éclairée de tous ses feux. Elle la désigne à P... Dans un premier clin d'œil il pense qu'il s'agit d'une fusée d'artifice, mais s'interroge parce qu'elle reste figée dans le ciel sans exploser. Il court chercher son caméscope équipé d'un zoom x 30 et voit alors apparaître, dans l'ocilleton de visée, un étrange disque ovale, sorte de madeleine à peine aplatie, de couleur jaune pâle teintée de reflets verdâtres.

La surprise, l'émotion devant

ce phénomène inexplicable, ne lui font pas perdre son sang-froid. Il continue de filmer avec son grossissement x 30 qui fait inévitablement un peu trembler la prise. Mais P... R... à bel et bien cadré l'objet durant une dizaine de secondes avant sa disparition, dans son objectif... et donc sur sa cassette.

Le couple part fébrilement visionner le bout de film sur son téléviseur. Le spectacle est renversant. On distingue nettement sur l'enregistrement cette forme ovale tant décrite par des centaines de témoins depuis près d'un demi-siècle. Une vraie apparence de « soucoupe volante » comme l'on disait alors, dans un langage justement imagé.

Le premier étonnement passé, Mme G... R... se décide à appeler la police et compose le 17 sur son téléphone. A l'hôtel de police un fonctionnaire lui répond que ce genre d'affaire est habituellement traité par la gendarmerie, mais il prend soin de rédiger une mention à la main-courante pour conserver une trace de cet appel. La promptitude de la réaction de G... ainsi que les exclamations sincères d'étonnement poussées par le couple et qu'on entend distinc-

*Depuis dimanche dernier, M. et Mme P... R... ont visionné la cassette sur leur téléviseur plus d'une fois. Et leur étonnement est toujours aussi grand.*



tement sur la bande son, suffisent à exclure la possibilité de « bricolage » de la cassette.

**Le verdict des experts**

Le lendemain, M. R... prend donc contact avec la gendarmerie de... et il est convenu qu'un enquêteur, spécialisé dans le domaine des PNI (Phénomènes non identifiés), viendra ce vendredi visionner la cassette et l'adresser, pour traitement, au Centre national d'études spatiales à Toulouse où elle sera examinée par les techniciens du CEPRA (Centre

d'expertise des phénomènes de rentrées dans l'atmosphère).

L'enregistrement de M.R... n'est donc pas pris à la légère, même si le gendarme a pris le soin de préciser d'emblée que 90 % de constatations telles que celle de dimanche soir, s'expliquent d'ordinaire de façon très rationnelle.

M. R..., 44 ans, directeur d'entreprise et originaire de..., a les pieds bien sur terre. Sa compagne, qui est aussi sa secrétaire, 35 ans, de... est elle aussi bien ancrée

dans les ré... depuis dix... sent qu'ils... de... Ils ne se r... cune tenta... accepteraie... rationnel c... ainsi qu'il... pêche, dep... ont revisio... qu'à s'en e... parfois, leu... meins étriq...

## PHÉNOMÈNES CÉLESTES

L'OVNI  
SOUS  
la loupe d'un expert

*Un spécialiste du Centre national d'études spatiales de Toulouse vient de se déplacer à [ ] pour mener son enquête. Le cassette vidéo qui lui a été remise est considérée comme l'un des meilleurs documents de ces vingt dernières années.*

— Le film vidéo réalisé par un habitant de [ ] le dimanche 7 septembre, jour du feu d'artifice des Fêtes de [ ] et révélant la présence d'un curieux phénomène dans le ciel [ ] (R.L. du 10 09 97), va être étudié par un scientifique.

Il considère que c'est le meilleur document recueilli à ce propos depuis une vingtaine d'années.

Le phénomène observé dans le ciel [ ] continue donc de faire parler de lui. Un couple des [ ], M. et Mme R [ ], a réussi à filmer l'objet pendant quelques secondes, presque en surplomb de la cathédrale [ ]

Depuis, les gendarmes [ ] ont appris que cinq autres personnes au moins, dont Mme E [ ] D [ ], voisine de P [ ] et G [ ] R [ ] avaient observé ce même phénomène et qu'un habitant de [ ] l'avait également filmé, dans les mêmes

instants. Tous ont été entendus officiellement et un gendarme spécialiste, membre du Service national d'exploitation des phénomènes de rentrée dans l'atmosphère, basé dans les installations du Centre national d'études spatiales à Toulouse, s'est déplacé jusqu'à [ ] pour y mener son enquête.

Hier après-midi il s'est rendu chez M. et Mme R [ ] pour y prendre un certain nombre de mesures en site et azimut avec du matériel de géomètre. Il s'est procuré des plans de la ville de [ ] s'est renseigné au Service des monuments historiques pour connaître les dimensions de la cathédrale de manière à évaluer, par trigonométrie, la taille, la hauteur et la distance du phénomène fugitivement emprisonné dans la précieuse cassette vidéo dont il s'est fait remettre l'original.

Le gendarmes V [ ], qui jouit d'une certaine autorité dans le domaine controversé de l'étude des phénomènes cé-

lestes, aurait déclaré au couple qu'il s'agissait là du meilleur document réalisé en France depuis une vingtaine d'années.

Il a semblé, par ailleurs particulièrement étonné lors du premier visionnement de la cassette et aurait déclaré d'emblée que ce phénomène avait toutes les chances de demeurer parmi les 5 % de ceux qui ne sont pas rationnellement expliqués.

De là à penser que des petits hommes verts sont venus nous rendre visite l'autre dimanche, il y a un pas... sidéral que personne ne veut franchir à l'heure actuelle.

L'autre enregistrement fait à [ ] et la technique des spécialistes [ ] arriveront peut être à percer le mystère ? « Pas avant au moins deux mois » a cependant averti le gendarme. Donc, pour l'instant, une savoureuse incertitude perdure.



Unité :

BT

C.U. - PV 01570/97

PROCES - VERBAL  
DE  
RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE

AUDITION

Nous soussigné : gendarme S G , OPJ, Enquêteur, en résidence à BT

Vu les articles: 16 et 17 à 19 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

M. S , 44 ans,

épouse T

née le à

demeurant

mariée, Employée, nationalité française,

qui déclare le treize septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept à seize heures:-----

Je tiens à apporter mon témoignage et relater ce que j'ai vu dans la nuit de mercredi 03/09/97 à jeudi 04/09/97 vers 02h30. Je me trouvais à bord de ma voiture et circulais sur la route après la commune de pour regagner mon domicile.-----

Juste après le sous-bois en sortie de , j'ai aperçu sur ma gauche dans un champs, un objet assez grand qui était stationnaire à une hauteur de dix mètres environ. Cet objet se trouvait à une distance de dix mètres de la route. Il n'y avait aucun bruit particulier. Cette nuit là était très noire. Il y avait une brume dans le champs qui montait à une hauteur d'environ trois mètres.-----

En apercevant l'objet, j'ai eu très peur, mais j'ai tout de même poursuivi ma route. Je suis donc passée très près de l'engin. Je roulais à 60 km/h environ. Ma vitre était légèrement entrouverte. Je roulais avec les pleins phares, lesquels éclairaient la route devant moi. J'ai nettement distingué l'objet qui était conique, plus gros qu'une voiture. Au dessus, il était bombé. Sur les côtés, j'ai distingué des ronds lumineux comme des phares. Cette lumière n'était pas diffuse. Elle semblait intérieure et était de couleurs blanche, verte et rouge. C'est surtout la partie basse qui était éclairée. Sous l'objet, il y avait une légère lueur jaune.-----

L'objet ne bougeait pas, ne tournait pas sur lui-même. Je l'ai perdu de vue en m'éloignant. Je n'ai pas osé m'arrêter. A un moment, j'ai pensé faire demi-tour avant d'arriver sur l'objet tellement j'ai eu peur.-----

Au cours de la soirée, je travaillais à la F.I.M, car il y avait un repas des commerçants de . Je n'ai pas bu d'alcool et n'ai pas trop mangé. Je ne prends pas de médicament et je ne suis pas sous traitement psychiatrique.-----

Je n'ai jamais vu d'apparition de ce genre auparavant. Dès le lendemain, j'en ai parlé à mes collègues de travail. Certains m'ont prise au sérieux et d'autres en ont ri. Après l'évènement de dimanche soir, lorsqu'une chaîne de radio en a parlé le lundi matin, mes collègues m'ont dit d'apporter mon témoignage. Moi, je ne voulais pas par peur du ridicule.-----

De mémoire, je peux vous faire un dessin de ma vision. Je n'ai pas la matière dont l'objet pouvait être composé. je pense qu'il devait faire une dizaine de mètres de diamètre sur trois mètres de hauteur. La face que je voyais devait faire cinq mètres de longueur. Je tiens à ce que mon témoignage et mon identité ne soient pas donnés à d'autres personnes que les enquêteurs ou scientifiques La personne entendue L'O.P.J.

a signé au carnet de déclarations

Compagnie :

Unité :

BT

C.U.

- PV 01570/97

**PROCES - VERBAL  
DE  
RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE**

-----  
**AUDITION**

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE

05

N° FEUILLET

2

travaillant sur ce genre de dossier.-----

A , le treize septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept,  
à dix-sept heures.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-  
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."--

La personne entendue  
a signé au carnet de déclarations

L'O.P.J.

Compagnie :

Unité :

BT

C.U. - PV 01570/97

PROCES - VERBAL  
DE  
RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE  
-----  
AUDITION

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE	N° FEUILLET
06	1

Nous soussigné : gendarme S G OPJ, Enquêteur, en résidence à BT

Vu les articles: 16 et 17 à 19 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

R P , 44 ans,  
né le à  
demeurant

marié, Gérant de Société, nationalité française,

qui déclare le douze septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept à dix-neuf heures-----

Je tiens à apporter mon témoignage par rapport à ce que j'ai vu et filmé le dimanche 07 septembre 1997 vers 22H00. Mon appartement est situé dans un immeuble implanté sur les hauteurs de . Alors que je filmais à l'aide de mon caméscope SONY le feu d'artifice qui se déroulait au dessus du plan d'eau à , mon attention a été attirée par un objet lumineux se trouvant dans le ciel, à droite du feu d'artifice.-----

Cet objet avait une forme conique, il émettait une lueur. Il était assez éloigné, et je l'ai filmé grâce au ZOOM de ma caméra. L'engin a fait deux apparitions. La première, au cours du feu d'artifice juste avant le bouquet final. La seconde, après le bouquet final. Cette seconde fois, l'engin n'avait plus la même forme.-----

J'ai eu l'impression que l'engin montait au dessus des nuages, sans pour autant qu'il ne se déplace. Lorsqu'il a disparu, il s'est simplement éteint. La lumière émise par l'objet était beaucoup moins intense que le feu d'artifice. L'apparition a duré deux minutes environ, mais je n'ai pu tout filmer car j'étais en fin de cassette.-----

Je vous remets volontier une copie de l'original, pour que les services compétents puissent analyser ce phénomène.-----

C'est la première fois que j'ai une telle vision. Mon épouse était à mes côtés. Elle a vu la même chose que moi.-----

, le quatorze septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à vingt-heures.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."--

La personne entendue

L'O.P.J.

(A signer au carnet de déclarations)

Unité :

**BT**

C.U. - PV 01570/97

**D' INVESTIGATIONS**

N° PIÈCE

7

N° FEUILLET

1

**ANALYSE ET REFERENCES :**

Apparition d'un objet volant non identifié

Nous soussigné :

Gendarme S G , Enquêteur, en résidence à BT

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Ce jour douze septembre mil neuf cent quatre vingt dix-sept à dix-sept heures et trente minutes:

Agissant dans le cadre du procès-verbal de référence, nous trouvant à l'Aéroport Régional de , nous nous renseignons sur une éventuelle observation d'un aéronef non identifié le soir des faits. Nous apprenons, qu'aucune trace d'un vol suspect n'a été détectée sur les radars.

**Fait et clos à \_\_\_\_\_ le 12 septembre 1997**

L' enquêteur.

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité :

BT

D' INVESTIGATIONS

C.U. - PV 01570/97

N° PIÈCE

8

N° FEUILLET

1

## ANALYSE ET REFERENCES :

Apparition d'un objet volant non identifié

Nous soussigné :

Gendarme S G , Enquêteur, en résidence à BT

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Ce jour douze septembre mil neuf cent quatre vingt dix-sept à quinze heures et trente minutes:

Agissant dans le cadre du procès-verbal de référence, nous trouvant à la B.A de , nous nous renseignons sur une éventuelle activité d'aéronefs le soir d'observation du phénomène. Nous apprenons que l'activité de la base s'est arrêtée le dimanche 07/09/97 à 14H00.

Fait et clos à le 12 septembre 1997

L' enquêteur.

Unité :

BT

D'INVESTIGATIONS

C.U. - PV 01570/97

N° PIÈCE

03

N° FEUILLET

1

## ANALYSE ET REFERENCES :

Apparition d'un objet volant non identifié

Nous soussignés: Lieutenant C G , Commandant la brigade territoriale de  
Gendarme S G , Enquêteur, en résidence à BT

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation  
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Ce jour quinze septembre mil neuf cent quatre vingt dix-sept  
à quatorze heures et trente minutes:

Agissant dans le cadre du procès-verbal de référence, nous  
trouvant à domicile de Monsieur et  
Madame R , nous procédons en compagnie de Monsieur V , responsable du  
SEPPA/CNES de TOULOUSE, à différentes mesures à partir du point  
d'observation.

En notre présence et contre remise d'un récépissé, Monsieur  
V prend possession de l'original du film vidéo. Le couple est à  
nouveau entendu.

Le même jour à seize heures trente minutes, nous nous  
présentons au domicile de Madame D à la même adresse. Cette dernière  
ayant également observé le phénomène, nous assistons Monsieur V dans  
la prise de nouvelles mesures. Madame D est entendue.

**Fait et clos à , le 15 septembre 1997**

Les enquêteurs.

Unité :

BT

C.U. - PV 01570/97

**PROCES - VERBAL**  
**DE**  
**RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF**  
 -----  
**AUDITION**

N° PIÈCE	N° FEUILLET
10	1

Nous soussigné : gendarme S G , Enquêteur, en résidence à  
 Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation  
 du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

C, E , 40 ans,  
 épouse D  
 née le à  
 demurant

mariée, Retraitée, nationalité française,

qui déclare le quinze septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept à dix sept heures:-----

Je tiens à apporter mon témoignage par rapport au phénomène que j'ai observé le dimanche 07/09/97 vers 22H15. Je me trouvais sur mon balcon au premier étage de l'immeuble et je regardais le feu d'artifice qui était tiré derrière la cathédrale -----

Mon attention a été attirée par un objet lumineux qui se trouvait à droite de la cathédrale, assez haut dans le ciel. La lumière émise par l'objet était jaune. En dessous, il y avait de la brume comme un léger nuage. Le phénomène était stationnaire. L'apparition a duré relativement longtemps, mais je suis incapable de dire combien de temps.-----

Pour évaluer la taille de l'objet, j'ai tenu à bout de bras une pièce de cinquante centimes en direction de l'objet. La taille de cet objet correspondait à la taille de la pièce tendue.-----

La lumière émise par le phénomène était ronde, écrasée sur le dessus. On ne voyait pas le dessous, car il y avait cette brume assez particulière.-----

A , le quinze septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à dix-sept heures trente minutes.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."--

La personne entendue

L'enquêteur

a signé au carnet de déclarations

Compagnie :

PROCES - VERBAL

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

Unité :

BT

D' INVESTIGATIONS

C.U. - PV 01570/97

N° PIÈCE

N° FEUILLET

M

1

## ANALYSE ET REFERENCES :

Apparition d'un objet volant non identifié

Nous soussignés: Lieutenant C G , Commandant la brigade territoriale de  
Gendarme S G , Enquêteur, en résidence à BT

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation  
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Ce jour seize septembre mil neuf cent quatre vingt dix-sept  
à neuf heures et trente minutes:

Agissant dans le cadre du procès-verbal de référence, nous  
trouvant à , domicile de Monsieur et Madame  
F , nous procédons en compagnie de Monsieur V responsable du  
SEPPA/CNES de TOULOUSE, à différentes mesures à partir du point  
d'observation.

En notre présence et contre remise d'un récépissé, Monsieur  
V prend possession de l'original du film vidéo. Le couple est entendu.

Fait et clos à le 16 septembre 1997

Les enquêteurs.



Unité :

BT

C.U. - PV 01570/97

PROCES - VERBAL  
DE  
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF  
-----  
AUDITION

N° PIÈCE	N° FEUILLET
12	1

Nous soussigné : gendarme S G Enquêteur, en résidence à  
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation  
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

K B , 44 ans,  
épouse F  
née le à  
demeurant

mariée, sans profession, nationalité française,

qui déclare le seize septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept à neuf heures  
et trente minutes:-----

Je reconnais être informée des faits pour lesquels mon témoignage est requis. Le  
dimanche 07 septembre 1997 en soirée, je me trouvais en compagnie de mon mari,  
de mon frère et ma belle-soeur sur la terrasse de mon domicile. Je faisais face  
à l'autoroute. Vers 21H45, 22H00, j'ai aperçu une lueur jaune orangée. Cette  
lueur avait une taille plus importante que la lune. Il n'y avait pas de forme  
distincte. Mon mari a d'ailleurs filmé le phénomène. Des nuages se sont formés  
devant l'objet. J'avais l'impression que quelques chose bougeait en dessous. La  
vision a disparu par la venue de nuages. Le phénomène a duré une dizaine de  
minutes environ. De l'endroit où je me trouvais, je ne voyais pas le feu  
d'artifice qui était tiré à . L'objet était fixe, seul le dessous bougeait.  
La forme n'était pas bien ronde, mais je ne peux la donner avec précision. En  
dessous, il y avait comme une queue placée à une des extrémité. le corps  
principal était orange. La queue était jaune.-----

A , le seize septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à dix  
heures.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-  
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."--

La personne entendue  
a signé au carnet de déclarations

L'enquêteur

Unité :

BT

C.U. - PV 01570/97

N° PIÈCE N° FEUILLET

13

1

Nous soussigné : gendarme S<sup>r</sup> G , Enquêteur, en résidence à  
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation  
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

F J , 47 ans,  
né le à  
demeurant

marié, Militaire de carrière, nationalité française,

qui déclare le seize septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept à dix heures  
et quinze minutes:-----

Je reconnais être informé des faits pour lesquels ma déposition est requise. Le  
07 septembre 1997, alors que j'étais en train de diner sur la terrasse de ma  
maison en compagnie de mon épouse, de mon beau-frère et de ma belle-soeur, vers  
22H00, mon attention a été attirée par ma femme qui me désigna un objet lumineux  
dans le ciel. Il faisait noir. Au dessus des collines, il y avait un objet  
fortement brillant de couleur jaune orangée. J'ai regardé pendant trois à quatre  
minutes. J'ai pensé au feu d'artifice de , mais celui-ci était tiré à  
environ 90° du phénomène. Ce n'était pas la lune, car le lendemain à la même  
heure , celle-ci était située à la verticale de ma maison.-----  
Sous l'objet, il y avait quelques chose qui bougeait. J'ai filmé le phénomène  
pendant 30 secondes environ. Vers la fin du film, l'objet devenait moins net  
qu'au départ. Je n'ai vu qu'une grosse lueur fixe. L'apparition a duré une  
dizaine de minutes environ. Je ne sais même pas comment l'objet a disparu, car  
après avoir filmé, je n'ai plus regardé et je faisais dos à l'objet.-----

A , le seize septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à dix  
heures et trente minutes.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-  
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."--

La personne entendue  
a signé au carnet de déclarations

L'enquêteur

Unité :

BT

D'INVESTIGATIONS

C.U. - PV 01570/97

N° PIÈCE

14.

N° FEUILLET

1

## ANALYSE ET REFERENCES :

Apparition d'un objet volant non identifié

Nous soussignés: Lieutenant C G , Commandant la brigade territoriale de  
Gendarme S G , Enquêteur, en résidence à BT

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation  
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Ce jour seize septembre mil neuf cent quatre vingt dix-sept  
à quinze heures et trente minutes:

Agissant dans le cadre du procès-verbal de référence, nous  
trouvant au centre météorologique de la B.A de nous  
procédons à un relevé des conditions météo le jour d'observation du  
phénomène. Le renseignement demandé ne pouvant nous être fourni par ce  
service, c'est le Centre de qui nous le procure par téléphone.

Ainsi, nous apprenons que le dimanche 07/09/97 vers 22H00,  
une couche de nuages se trouvait à environ 4600 pieds d'altitude  
correspondant à 1800 mètres environ. En dessous de ce plafond, le ciel était  
dégagé.

Fait et clos à le 16 septembre 1997

Les enquêteurs.

Unité :  
BT

C.U. - PV 01570/97

PROCES - VERBAL  
D'INVESTIGATIONS

N° PIÈCE N° FEUILLET

15 1

Nous soussigné : gendarme S. G. , OPJ, Enquêteur, en résidence à  
Vu les articles: 16, 17 à 19 et 75 à 78 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Le mardi seize septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à seize heures

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, agissant dans le cadre d'une apparition d'objet volant non identifié, nous prenons contact avec Monsieur L. C. demeurant en à lequel nous informe qu'il est photographe professionnel et qu'il a vu l'objet dans le ciel le dimanche du feu d'artifice. Il précise que pour lui, il s'agit de la lune.

Partant de ces informations et par rapport aux différents renseignements techniques en notre possession, nous exposons à Monsieur V. ce qui a pu se produire le dimanche 07/09/97 vers 22H00 dans le ciel . En effet, la lune noire qui se trouvait à un horizon bas, avait sa partie supérieure cachée par les nuages qui se trouvaient à 4600 pieds d'altitude. Une légère brume voilait la base inférieure de cet astre. Le Soleil qui était légèrement au-dessus de la lune, mais positionné sous un angle très proche, puisqu'une éclipse était prévue prochainement, éclairait la moitié de la partie inférieure droite du satellite. L'autre partie inférieure de la lune étant dans l'ombre, on pouvait cependant distinguer une masse laissant penser qu'il s'agissait d'une partie non éclairée d'un objet.

Pour confirmer notre développement théorique, nous avons formé un dessin qui correspondait à l'objet filmé par les époux RAPP. Restant sur des suppositions, Monsieur V. s'est engagé à nous communiquer dès le lendemain le résultat de ses recherches.

A , le seize septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept.

L'O.P.J.

Unité :  
BT

PROCES - VERBAL

C.U. - PV 01570/97

D'INVESTIGATIONS

N° PIÈCE N° FEUILLET  
17 1

Nous soussigné : gendarme S G OPJ, Enquêteur, en résidence à

Vu les articles: 16, 17 à 19 et 75 à 78 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Le mercredi dix-sept septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à onze heures

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, agissant dans le cadre d'une apparition d'objet volant non identifié, Monsieur V responsable du SEPRA au CNES nous communique par téléphone les informations suivantes:

En se référant à une carte astronomique du ciel, au moment de l'apparition et après avoir positionné la lune qui était noire cette semaine là, il s'avère qu'à deux degrés près des trois points de convergences correspondant aux visions des témoins, l'astre lunaire se trouvait exactement au point de rencontre.

En effet, la lune se trouvait à l'azimut 237° par rapport au Nord et à neuf degrés trois minutes d'altitude. Le soleil se trouvait quant à lui à 14° Nord d'altitude. Celui-ci éclairait la lune à trente minutes d'Arc de diamètre.

Ces dernières informations confirment scientifiquement ce que nous envisagions la veille. A savoir que les visions des couples R et F correspondaient à la lune.

A , le dix-sept septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept.

L'O.P.J.

RV n° 1570/97 pièce n° 18

# Région

## MYSTÈRE ET ESPIÈGLERIES

# OVNI dans le ciel de : la lune préparait son éclipse

*Fin du mystère à propos de l'OVNI . La trigonométrie a permis d'expliquer le phénomène observé le dimanche 7 septembre. Il s'agissait de la lune qui amorçait son éclipse totale de l'autre nuit.*

-L'imaginaire et la poésie y perdent un peu mais notre frileuse sécurité s'en trouve confortée. Depuis hier, les scientifiques de Toulouse et le gendarme G de la brigade de savent que le phénomène observé dans le ciel au moment du spectacle pyroscénique de la fête de n'était qu'un tour inédit que nous jouait la lune, notre planète satellite la plus intime.

Alors que l'on pensait que l'étude au Centre national d'études spatiales ne fournirait ses déductions que dans deux mois, le gendarme G, qui enquête à la brigade de, a pris tout le monde de court. En moins de deux jours, grâce à une exceptionnelle convergence de témoignages, à des calculs de trigonométrie poussés et après une consultation soigneuse de la carte astronomique à la date de l'observation du phénomène, il a abouti à une conclusion irréfutable.

Prenant en compte trois témoignages : celui des époux R domiciliés aux de M. F de-

meurant à tous deux ayant filmé le phénomène, et celui de M. C L, photographe professionnel à la ville de, domicilié dans cette ville, il a été possible au gendarme de situer le phénomène à la verticale du village de. Consultant la carte astronomique, il a découvert que la lune se situait bien à cet endroit, à 2 degrés près, en ce dimanche soir 22 heures.

A ce moment, la lune, bien qu'alors réputée « lune noire » et donc en théorie invisible depuis le sol, se trouvait à une hauteur de 9° Nord, c'est à dire assez bas sur l'horizon alors que le soleil, à l'opposé de notre système solaire, était situé, lui, à 14°. Cette configuration préfigurait, dix jours auparavant l'éclipse totale qui s'est produite au cours de la nuit de mardi à hier. Ainsi placé, le soleil éclairait, à 30 minutes d'arc, la partie inférieure de la lune qui n'était donc plus totalement « noire ».

Les renseignements recueillis auprès des services météo ont également révélé

la présence d'une couche épaisse de nuages à 1 500 mètres d'altitude qui occultait le haut de l'astre des nuits et une légère frise de brume qui en voilait la base. Tous ces éléments conjugués, étrange facétie de la nature, ont fait naître dans le ciel l'image fallacieuse d'un objet ressemblant, à s'y méprendre, à une soucoupe volante telle qu'on les voit dans les films de fiction.

Les conclusions du gendarme G qui ont été transmises par téléphone au spécialiste du Service d'exploitation des phénomènes de rentrée dans l'atmosphère au Centre national des études spatiales de Toulouse, ont été avalisées par cet expert.

Voici donc la fin accélérée d'un mythe légitimement entretenu par l'exceptionnelle qualité de l'enregistrement vidéo réussi, en toute bonne foi, par M. R. Le ciel y perd en mystère ce que nos astres familiers gagnent en espièglerie.